



Le Ferréolien

Bulletin Municipal septembre 2009

Mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

C'est la rentrée ! Ce rendez-vous incontournable pour les écoliers, collégiens et lycéens l'est également pour l'équipe municipale dans sa volonté de vous donner les informations indispensables pour la vie de notre village.

Vous trouverez donc dans ce journal des informations sur les travaux qui n'ont pas manqué d'émailler l'été, des renseignements pratiques pour la vie quotidienne et un important volet sur les animations que nous vous proposons avec l'aide des chargés de missions du Parc naturel.

Dès le mois de septembre, dans le cadre des journées du Patrimoine, vous pourrez venir admirer le travail de restauration des peintures murales de notre église Saint-Ferréol.

L'année 2009 a été placée par les Nations Unies sous le signe de l'astronomie et, plus largement, nous avons retenu la thématique de la nuit pour les animations automnales dans le Parc naturel.

Début octobre dans le cadre d'une sensibilisation aux économies d'énergie, sur le thème « éclairer moins pour éclairer mieux » nous nous retrouverons sous les étoiles en lieu et place des réverbères et autres candélabres et notre village, comme d'autres, sera plongé dans le noir pour une nuit entière.

Au mois de Novembre, dans le cadre des ouvertures des ateliers d'artistes, le château de Mauvières sera le point de rendez-vous de rencontres entre poètes et artistes sur ce thème.

N'hésitez pas à contacter notre secrétariat ou directement les services du Parc pour participer à cette rentrée culturelle foisonnante dans laquelle nous nous sommes particulièrement impliqués, pour vous proposer un programme varié avant l'hiver.

Notre foyer rural n'est pas en reste qui vous propose un calendrier de rencontres qui devrait nous permettre de vivre cette rentrée agréablement.

Le Maire
F.GOSSARE

Fresques de l'église Saint-Ferréol.

Vendredi dernier, 11 septembre, nous avons reçu la visite du nouveau Président du Conseil général des Yvelines, Monsieur Alain SCHMITZ.

Très attaché à notre village puisqu'une partie de sa famille y a vécu et qu'il y a passé une partie de ses vacances, il suit depuis le début ce dossier et nous avait déjà rendu visite en tant que conseiller général en charge des affaires culturelles.

Madame Anne WEBER en charge de la direction de la danse et de la musique l'accompagnait.

Ce fut l'occasion, en mairie, de présenter les différents modes de financement aidés que propose le Conseil général en matière de monument en péril, inscrit ou classé et en matière de préservation du patrimoine.

Ce fut ensuite dans l'église, l'occasion pour Monsieur CARLI qui a brillamment restauré les fresques de nous les montrer dans tout l'éclat de leur restitution.

Ce fut enfin l'occasion de souligner l'exemplarité de notre association Mairie/services de l'Etat/ artisans et bénévoles, dans une commune où l'enthousiasme de tous les partenaires pallie le manque de moyens.



Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « saint-forget.fr »

travaux.

La partie intercommunale des travaux d'assainissement au Mesnil Sevin est bien avancée. Des difficultés techniques ont apporté quelques retards par rapport au planning initial mais tout devrait être terminé courant octobre. Ensuite il faudra attendre un mois (délai de réserve) pour être autorisé à effectuer les branchements sur le réseau.

Fin octobre pourront commencer les travaux du réseau des antennes communales.



Arrêt de bus.

Début octobre les travaux rue St Laurent et Rue des Grands Prés seront terminés et les bus pourront de nouveau circuler normalement dans le village. L'arrêt de bus retrouvera son lieu habituel place du Mesnil Sevin.



Recensement.

En 2010 tous les habitants de St Forget seront recensés entre le 21 janvier et le 20 février. Auparavant chaque foyer aura reçu une feuille de logement pour le foyer et un bulletin individuel pour chaque habitant du logement ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions posées.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Les dotations de fonctionnement que fournit l'Etat sont en effet comptabilisées en fonction du nombre d'habitants.

Pour obtenir des renseignements complémentaires vous pouvez contacter la Mairie : 01 30 52 50 55.

Relevé de vos compteurs d'eau

SAUR va procéder au relevé annuel des compteurs d'eau de notre commune le 15/10/09. Pour le bon déroulement de cette opération, il est important de libérer votre regard de toute protection ou encombrement et de faciliter l'accès de votre compteur au releveur. En votre absence, il vous sera déposé un avis de passage que vous pourrez compléter et retourner à SAUR

Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le

Mercredi 23 septembre 2009.



Urbanisme

Par délibération en date du 27 juillet 2009 le conseil municipal a engagé la mise en révision de son POS (plan d'occupation des sols) et l'élaboration de son PLU (plan local d'urbanisme).

Cette délibération a été affichée un mois en mairie et sur les trois panneaux d'affichage.

Un cahier des charges pour la consultation de bureaux d'études est en cours d'élaboration avec la collaboration du service Urbanisme du Parc Naturel de la Haute Vallée de CHEVREUSE.

A l'issue de cette consultation le bureau d'étude choisi se verra confier la mission d'élaboration du plan local d'urbanisme de notre commune.

Tout au long de la procédure de révision les habitants de SAINT FORGET seront informés via des articles dans le ferreolien, des réunions publiques et le site Internet de la mairie.

Par délibération en date du 15 juin 2009 une commission révision du POS a été créée.

Ses membres sont :

Françoise GOSSARE Maire La grand maison

Catherine LE DAVAY Maire adjoint chargée de l'urbanisme Le MESNIL SEVIN

Agnès KUCHLY Le MESNIL SEVIN

Jean-François MARCHAND Les SABLONS

Michel CHARRON La HAUTE BEAUCE

État civil

Ils se sont dit « oui »:

Melle ETESSE Kristel et M CHATTABI Noureddine le 27 juin 2009

Melle LIOUSFI Nezha et M BLANCHARD Laurent le 18 juillet 2009

Melle FERJANI Kaouther et M MORVAN Cyrille le 01 août 2009.

Nous leurs présentons tous nos vœux de bonheur.

Bienvenue à :

Margot SCHNEIDER née le 05 06 09

Tristan GALAS né le 07 08 09.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « saint-forget.fr »



Repas villageois.

C'est une assemblée très nombreuse qui s'était donnée rendez vous le dimanche 7 juin à la salle communale pour le traditionnel repas villageois. Cette année il s'agissait de confectionner un plat Européen commençant par une lettre du mot Saint Forget. Chacun a pu laisser libre cours à son imagination et le résultat fut très réussi. Sur les tables on pouvait déguster: terrines, salades, rillettes, taboulé, carbonnade flamande, navarin d'agneau, roulé de saumon farci,...fromage, tartes, gâteaux au chocolat, flans... De quoi satisfaire tous les convives et créer une ambiance très conviviale.



Dates à retenir.

- * **Tournoi de pétanque** samedi 19 septembre 10h avec barbecue le midi.
- * **Chasse au trésor** samedi 7 novembre 14h30.

Fête de la musique, samedi 13 juin 2009.

Les nombreux volontaires sont à la peine depuis le vendredi soir. Enfin, tous les barnums sont montés, l'électricité, les tables, les chaises.. Le temps est clémente A 19h tout est prêt et la soirée peut commencer... par l'apéritif : une excellente sangria proposée aux 150 participants, pendant que L'harmonie de Levis ST Nom , toujours appréciée, se produit pour notre plus grande satisfaction. Suit un groupe de jazz. Le karaoké, activité pour la première fois au programme, est vraiment accueilli favorablement et une vingtaine d'amateurs s'y presse avec enthousiasme. Des groupes vocaux se créent pour la circonstance. Il y a de bien belles voix à St Forget...

Le repas est animé par un disc jockey puis c'est le tour du groupe celte.

Vivement applaudis, les musiciens ouvrent la marche pour convier le long cortège avec ses flambeaux vers le feu d'artifice. Avec l'accompagnement musical préparé par M Charon le spectacle grandiose prend une autre dimension. Pour un petit village comme le nôtre c'est une merveilleuse réussite.

Un grand merci à l'artificier, M JL Gourmelen, et à Mr Charon pour avoir su parfaitement associer et synchroniser musique et feu.

De retour à la petite place, la musique reprend ses droits jusqu'à une heure tardive.

Quelle sympathique soirée !

Grand merci à tous ces bénévoles qui font de notre si petite commune une des plus actives et des plus festives de la région. C'est un village dont nous pouvons être fiers.



Commission animation.

Site internet.

A partir du 5 octobre le site internet de la mairie de St Forget sera en ligne. Vous y trouverez les informations communales, les comptes rendus des derniers conseils municipaux, les derniers numéros des Ferréoliens, des liens vers diverses administrations pour vos démarches, mais aussi beaucoup d'autres choses. Nous souhaitons que ce site soit un lien avec tous les Ferréoliens. N'hésitez pas à faire part de vos remarques et suggestions. Rendez vous sur « saint-forget.fr » à partir du 5 octobre.

Dates à retenir

Nouveaux arrivants:

Vous vous êtes installés récemment dans la commune de St Forget et pour votre arrivée, Madame le Maire et les Conseillers Municipaux, seront heureux de vous inviter à un apéritif **le samedi 14 novembre 2009 à 11h Salle communale place du Mesnil Sevin**. Ce sera l'occasion de vous présenter la commune, les associations et de répondre aux questions que vous pouvez vous poser en tant que nouveaux arrivants.

Repas de l'amitié:

Comme chaque année la commune de St Forget organisera cette manifestation pour les habitants de plus de 60 ans. La date retenue est le **dimanche 6 décembre 2009**. Une invitation personnelle vous sera adressée au plus tôt.

Noël des enfants:

Très attendus de tous les petits Ferréoliens le Père Noël fera un passage à St Forget le **samedi 12 décembre 2009**. Pour l'occasion un spectacle sera donné à la salle communale suivi de la distribution de cadeaux et d'un goûter.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « saint-forget.fr »

Journées du patrimoine.

Les 19 et 20 septembre se dérouleront les journées du patrimoine : à Saint Forget deux lieux de visite vous sont proposés.

Château de Mauvières.

Château du XVIIIe siècle accolé à la cour d'une ancienne ferme du XVIIe siècle. Cyrano de Bergerac y vécut ses 20 premières années. Parc de 17 hectares, jardin d'eau aux 24 bassins.

Visite libre samedi et dimanche 14H-18h.

Visite commentée des intérieurs samedi et dimanche 15h

Renseignements : 01 30 52 54 76.

Eglise Saint Ferréol (St Gilles)

Cette église du XIIIe siècle, entourée de son cimetière, recèle un ensemble de peintures murales médiévales exceptionnelles.

Visite libre. Diaporama et commentaires sur place. Samedi et dimanche 10h 12h / 17h 19h. Visite commentée.

Présentation des peintures murales médiévales par Roger Carli, restaurateur agréé des Monuments historiques. Samedi et dimanche 15h. Renseignements : 01 30 52 50 55.

La nuit est à nous

ATTENTION

COMMUNIQUE IMPORTANT POUR LES HABITANTS DE SAINT FORGET.

COMMUNIQUE DE PRESSE

La nuit, un patrimoine à préserver ...

Pour le Parc, qui agit localement pour la protection de la planète, le ciel nocturne est un patrimoine paysager mais également un espace-temps naturel à préserver, notamment de la pollution lumineuse. La peur du noir va-t-elle reculer avec l'actuelle prise de conscience écologique qui incite à une urbanisation économe en énergie et respectueuse des espaces naturels ? Et finalement quelle place souhaitons-nous redonner à la nuit ?



Une semaine dans le noir ...

Ce soir on éteint la nuit !

Cinq communes du Parc vont couper l'éclairage public le temps d'une soirée, une expérience permettant de mesurer l'impact des lumières électriques. A cette occasion, rencontrez un photographe et venez constater les différences de perception des paysages au moment où les lumières s'éteignent ... Une autre manière de voir votre village !

Venir muni d'un gilet de sécurité fluorescent, voire d'une lampe de poche.

Semaine du 6 au 10 octobre, rendez-vous à 20h

mar. 6 octobre, rdv place de l'église à SENLISSE

mer. 7 octobre, rdv parking de la Mairie à MILON-LA-CHAPELLE

ven. 9 octobre, rdv au croisement entre la D132 et la rue du Chat noir à BULLION

sam. 10 octobre, rdv sur la place du Mesnil Sevin (face à la salle polyvalente) à SAINT-FORGET ou

promenade nocturne à partir du Bel-Air animée de pauses théâtrales et possibilité d'étudier les étoiles.

et dim. 18 octobre, rdv sur la place Paul Grimault (proche du parking Pelouse) à CERNAY-LA-VILLE

Renseignements : 01 30 52 09 09

Intercommunalité:

SIVU

Le gymnase intercommunal du SIVU de Cernay la Ville est maintenant opérationnel et les inscriptions pour les différentes activités sont ouvertes. St Forget étant adhérent au SIVU vous pouvez bénéficier des installations pour différents sports: tennis, musculation, judo, foot-ball, gymnastique...

Contact: JL JANNIN

Relais poste commerçant

Depuis le 1er septembre la poste de Dampierre est fermée. Les services sont disponibles à « Dampierre'shop » situé 12 grande rue à Dampierre. Vous y trouverez les principaux services de courrier. Heures d'ouverture: du lundi au dimanche de 9h à 13h et de 15h30 à 21h.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « saint-forget.fr »

PHYT'EAUX CITES

Les communes volontaires pour participer à l'action bénéficient gratuitement d'un audit de leurs pratiques phytosanitaires, d'une formation de leur personnel et de la mise en place d'un plan de gestion de leurs espaces.

L'usage croissant des produits phytosanitaires est une cause majeure de la pollution des rivières en Île-de-France. Cette pollution nécessite la mise en œuvre de traitements toujours plus performants et coûteux pour la production d'eau potable. La solution pour préserver la qualité de l'eau est la prévention de la pollution de la ressource par ces produits. Cette pollution peut avoir deux origines:

- une pollution diffuse liée à l'utilisation de produits phytosanitaires dont certains ont une forte capacité à migrer dans le sol ou à ruisseler en surface lors de précipitations présence en milieu urbain de zones souvent peu perméables (zones gravillonnées, stabilisées...), voire imperméables (goudrons, ciment...)
- une pollution ponctuelle liée à une mauvaise maîtrise de la manipulation des produits (matériels usagés et/ou mal réglés, élimination de reste de bouillies dans l'environnement, mauvaise gestion des déchets...) ou à des surdosages.

Les applicateurs urbains en Île-de-France, sont responsables de 10 à 30% de la pollution de l'eau

Saint-Forget fait partie de ces communes volontaires et a fait le choix de la mise en place d'un plan de gestion des espaces communaux depuis plus d'une année.

C'est un outil permettant d'intégrer les risques de transferts des produits phytosanitaires dans l'environnement, et plus particulièrement vers la ressource en eau, dans les pratiques d'entretien de la commune. Ce type de démarche se réalise en 4 étapes:

- REALISATION D'UN ETAT INITIAL
- DEFINITION DES OBJECTIFS D'ENTRETIEN DE LA COMMUNE
 - Les zones "prestige"
 - Les zones traditionnelles
 - Les zones naturelles
 - Les zones sauvages
- CLASSEMENT DES ZONES A DESHERBER
- CHOIX DES TECHNIQUES D'ENTRETIEN

LES IMPACTS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRE

Les transferts de pesticides dans l'environnement.

Il existe deux types de pollution par les pesticides:

- Rejets accidentel de forte concentration de pesticides: L'élimination des fonds de cuves, des reste de bouillie ou de l'eau de rinçage du matériel, est souvent mal gérée pouvant causer des pollutions locales importantes.
- Rejets diffus de faibles concentrations de pesticides: Ils sont dus aux transferts des substances depuis les surfaces où elles sont épandues vers les autres compartiments de l'environnement (sol, air, eaux souterraines et superficielles et le vivant).

Les voies de transfert empruntées par les substances lors des pollutions diffuses:

- Ruissellement: entraînement des molécules vers les eaux de surfaces par mince couche d'eau circulant à la surface du sol durant une pluie.
- Infiltration: transport vers les eaux souterraines via l'eau de pluie s'écoulant dans le sol.
- Volatilisation: entrée des substances dans l'atmosphère au moment de l'épandage (aérosols) ou après le traitement par évaporation sous certaines conditions météo.
- Érosion: transfert de particules de sol durant la pluie, sur lesquelles des pesticides sont fixés.

Les impacts des produits phytosanitaires sur l'environnement, la faune et la flore

- Même si les pesticides sont utilisés pour détruire le nuisible ciblé, les similitudes entre certains êtres vivants (animaux ou végétaux) et le nuisible entraînent des effets indésirables dans l'ensemble de l'écosystème.
- Les herbicides provoquent la destruction de la flore aquatique, et de certaines plantes sauvages et d'ornement, entraînant la banalisation de l'écosystème, ou ne poussent que les plantes résistantes aux pesticides.
- La destruction de la flore a pour conséquence d'appauvrir les habitats de la faune, rendant son développement très difficile.
- Les pesticides perturbent aussi la reproduction des poissons, entraînent la féminisation des amphibiens et des poissons, fragilisent les coquilles d'œufs de certains oiseaux et sont néfastes aux abeilles.

Impacts des produits phytosanitaires sur la santé

- Toxicité aiguë: l'ingestion, l'inhalation ou le contact d'une forte concentration de pesticide peut provoquer des effets graves (brûlures de la peau et des muqueuses...), voire mortels.
- Toxicité chronique: la manipulation quotidienne des pesticides peut provoquer:
 - à court terme: des rougeurs, des maux de tête...
 - à long terme: un cancer, des troubles de la reproduction...

RAISONNER LES PRATIQUES D'ENTRETIEN

Avant d'intervenir sur un espace vert ou une voirie, un diagnostic préalable doit être effectué, il consiste à s'interroger sur différents aspects:

La nécessité d'intervenir: quel niveau d'entretien et d'esthétisme veut-on obtenir sur cet espace? Peut-on tolérer la présence de la végétation spontanée? Cette première étape peut s'effectuer de la manière suivante:

- La situation implique/n'implique pas la sécurité ou l'esthétisme
- L'objectif est de tout / pas forcément tout éradiquer
- On recherche le minimum / la perfection en terme de "propreté"
- Les pesticides sont indispensables / non nécessaires pour résoudre le problème posé
- La situation permet / ne permet pas d'utiliser une technique alternative

Points à retenir: Toute intervention sur un espace communal ou particulier, qu'elle soit chimique ou non, doit être réfléchie et raisonnée. Celle-ci doit répondre au mieux aux objectifs d'entretien de l'espace tout en respectant l'environnement et la santé humaine. La mise en place d'un plan de gestion des espaces est l'outil permettant d'inclure cette réflexion systématiquement aux pratiques de la commune.

Si une surface est proche d'un point d'eau et / ou qu'elle possède une faible capacité d'infiltration (surface imperméable), c'est une surface à risque élevé pour le ruissellement des produits épanchés vers la ressource en eau. Elle ne doit pas être traitée chimiquement.

EXPERIMENTATION SAINT FORGET



Nous avons choisi notre cimetière pour lieu d'expérimentation de ces nouvelles pratiques. Il est donc entretenu au moins autant qu'avant et ce que nous qualifions de mauvaises herbes que nous n'aimons pas sont parfois remplacées par des coquelicots qui eux sont magnifiques et restent plusieurs semaines pour notre plus grand bonheur.

A chacun de participer, binette en main, aux soins qu'apporte Pascal à l'entretien minutieux de cet espace partagé afin que le caractère rural de notre cimetière perdure.